

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT SAINT JEAN DE MAURIENNE
COMMUNE DE SAINT-AVRE
50 place de la Mairie
73130 SAINT-AVRE
Tel. : 04.79.56.22.87
Mairie.st.avre@wanadoo.fr

L'an deux mille vingt-cinq le 17 avril à 18 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Avre (Savoie) sous la présidence de Mr Simon POUCHOULIN, Maire.

Date de la Convocation : 8/04/2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 13
- Présents : 11
- Votants : 12

Etaient présents : MM. BOIS Joseph, CHAPPELLAZ Jean-Claude, DIERNAZ Max, GUGGIA André, JAL Christophe, POUCHOULIN Simon, RUCCHIONE Pascal.
Mmes BIETRIX Isabelle, CARRON Joëlle, GIRAUD Francine, LHUILLIER Bénédicte.

Etaient absents excusés :

M. Noël LACROIX qui donne procuration à M. Simon POUCHOULIN
Mme Rachel RIELLO

Le Maire remercie les membres de leur présence, procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures 30.

Avec 11 présents et 12 votants la séance peut débuter.

Les élus désignent Madame Bénédicte LHUILLIER comme secrétaire de séance.

Mme Barbara COMBET-BLANC, présente et auxiliaire pour prendre des notes.

Madame Isabelle BIETRIX est arrivée à 18 h 50.

ORDRE DU JOUR

Approbation P.V. réunion du 20 février et du 6 mars 2025,

Personnel,

Travaux

Finances/Budget,

Questions diverses,

Informations diverses.

1 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DES SÉANCES DU 20 FEVRIER ET DU 6 MARS 2025

Après lecture des procès-verbaux des réunions du Conseil municipal des 20 février et du 6 mars 2025, les membres présents à cette réunion, ont approuvé à l'unanimité ces derniers.

1 - PERSONNEL :

- **Situation des personnels**

M. le Maire fait état de la situation des agents en position administrative particulière et de l'évolution des démarches entreprises les concernant.

- **Recrutement Agent Technique**

M. le Maire informe le conseil que la commission recrutement a reçu deux candidats. La démarche de recrutement est toujours en cours, aucune décision n'a été prise pour le moment.

- **Demande de contrat d'apprentissage pour l'école**

M. le Maire évoque une demande de la part d'une collégienne de Saint Avre, afin de préparer un CAP Petite Enfance en apprentissage au sein de l'école. Après échange en Commission scolaire des deux communes de notre R.P.I., et pour une question d'organisation, il est malheureusement impossible d'y donner une suite favorable.

2 -TRAVAUX

- **Attribution marché de travaux Rue de la Plaine / Route des Iles**

Le Maire rappelle la décision prise en Conseil municipal du 13 août 2024 et validée à l'unanimité pour l'autorisation de lancer les travaux de la Rue de la Plaine et Route des Iles. La consultation préparée par le Maître d'œuvre le Cabinet G-HOME a donc été faite, et publiée dans deux journaux (Le Dauphiné Libéré, le 6 janvier 2025 et la Maurienne, le 9 janvier 2025). Les offres devaient parvenir avant le 28 février 2025, midi.

Le Maire présente le rapport de présentation et le classement des offres du Maître d'œuvre réalisé dans la stricte application des critères définis. La Commission type « Appels d'offres » de la Commune s'est réunie les 6 et 21 mars 2025, a validé le classement du Maître d'œuvre : c'est l'offre de l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST qui arrive en première position au regard des critères fixés dans l'avis de consultation, dont l'offre économique la plus avantageuse.

Aussi, le Maire propose de conclure ce marché de travaux avec l'entreprise pour les valeurs suivantes :

Montant H.T: 168.311,00 € et Montant TTC : 201.973,20 €.

Après cette présentation et échanges entre les élus, il est décidé à l'unanimité :

- **L'approbation du choix de l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST pour la réalisation de ce chantier,**
- **D'autoriser le Maire à signer l'acte d'engagement et les pièces nécessaires au marché.**

4- FINANCES / BUDGET

- **Affectation des résultats 2024**

A l'examen du Compte Administratif qui fait apparaître :

En fonctionnement : un excédent de 820.748,53 €

En investissement : un excédent de 82.245,60 €

Mr le Maire propose d'affecter ces résultats sur le budget principal 2025 comme suit :

- **En section de fonctionnement**
- **A la ligne budgétaire 002 l'excédent de fonctionnement 820.748,53 €**

La proposition est adoptée à l'unanimité :

Vote : contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

- **Subvention UKRAINE**

M. le Maire fait part de l'énorme élan de générosité des communes savoyardes particulièrement caractérisé par des dons de matériels et de nourriture à destination des réfugiés : des convois ont été organisés pour transporter ces dons jusqu'à eux.

Une autre source d'information officielle (Fédération des Maires) invite à privilégier les dons financiers qui permettront d'acheter le matériel adapté : c'est cette solution qui est retenue.

Après discussion il est proposé de faire un don eu égard aux instructions préfectorales qui nous sont parvenues et qui garantissent une bonne destination :

Les collectivités territoriales ont la possibilité d'agir en cas de crises humanitaires, dans le respect des engagements internationaux.

Le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales géré par le centre de crise et de soutien en pareille situation vise à fournir aux collectivités un outil pour bien gérer ces mouvements ; la gestion du fonds est confiée à des agents de l'Etat experts dans l'aide humanitaire d'urgence en liaison étroite avec les organisations internationales et les O.N.G. françaises,

Pour garantir une bonne prise en charge des dons et s'assurer que les versements soient bien affectés aux besoins des populations concernées, un dispositif et une procédure spécifique de virement ont été mis en place par la Banque de France et la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Etranger.

Après ces explications rassurantes avec 8 POUR et 4 ABSTENTIONS pour le versement de 2.000 € à destination du peuple ukrainien selon les instructions officielles reçues.

- **Budget primitif Commune 2025**

Le Maire présente le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 ; il complète les informations utiles pour ce document qui avait déjà été élaboré dans ses grandes lignes en séance de Commission Finances/Budget.

Il est donc proposé ainsi :

Section Fonctionnement :

Recettes : 1.607.961,15 €

Dépenses : 1.607.961,15 €

Section Investissement :

Recettes : 1.147.274,83 €

Dépenses : 1.147.274,83 €

Aucune question n'étant soulevé ce Budget primitif est présenté au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

- **Mandat de vente au profit de M.BADIN Agent immobilier**

Le Maire présente aux élus un courrier de Mr BADIN agent immobilier qui sollicite un mandat de vente pour les parcelles communales section A n° 2189, 2453, 2455 et 3637 d'une surface totale de 3672 m2 situées Rue de l'ancienne piscine en vue de les proposer à des clients potentiels.

Après discussion et en avoir délibéré le conseil refuse la demande de Monsieur BADIN avec 9 CONTRE et 3 ABSTENTIONS.

- **Frais de déplacement des élus**

M. la Maire explique que dans l'exercice de leur mandat, des membres du Conseil municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements pour répondre notamment à des convocations, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement.

Il convient de distinguer les frais suivants :

- Frais de déplacement courants sur le territoire de la commune : particulièrement pour le Maire et les Adjointes les frais de déplacement des élus liés à l'exercice normal de leur mandat sont couverts par l'indemnité de fonction prévue aux articles L 2123-20 et suivants du CGCT,
- Frais pour se rendre à des réunions ou autres obligations hors du territoire de la commune conformément à l'article L 2123-18-1 du CGCT,

Les membres du Conseil municipal peuvent être amenés à se rendre à des réunions ou autre, où ils représentent la commune, hors du territoire communal. Dans ces cas, les élus peuvent bénéficier du remboursement des frais engagés sous réserve de l'établissement d'un ordre de mission préalablement signé par le Maire ou un Adjoint. Les déplacements sont remboursés selon un barème.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide le remboursement des frais de déplacement aux élus dans le respect des dispositions énoncées : 9 POUR et 3 ABSTENTIONS.

Cette décision vaut pour le mandat en cours seulement.

5-QUESTIONS DIVERSES

- **Adhésion A.M.R.F. 2025**

Rattachée aux « Maires Ruraux de France » l'Association de Savoie se mobilise au quotidien pour la défense des communes rurales, contre l'abandon de certaines missions publiques de l'Etat trop souvent reportées sur les communes, pour le maintien des services publics.

Le Conseil municipal - à l'unanimité – renouvelle son adhésion et règlera sa cotisation annuelle qui s'élève à 120 € pour l'année 2025.

- **Avis du Conseil sur enquête publique Carrière GAUDIN**

Mr Le Maire expose qu'un arrêté préfectoral du 26 février 2025 a prescrit l'ouverture d'une enquête publique pour faire suite à une demande de la Société GAUDIN SARL dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement. Le délai de l'affichage de l'enquête publique portant sur le renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une carrière située sur le territoire de la Commune de Saint Etienne de Cuines a pris fin le 24 avril 2025.

L'arrêté préfectoral prévoit dans son article 18 l'obligation pour les communes riveraines de se prononcer sur ce projet.

Après discussion, avec 11 POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil n'oppose aucune réaction négative à ce projet.

- **Demande du G.A.E.C. « La folie des mimis »**

M. le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de location de parcelles communales par le G.A.E.C. « la folie des mimis ». Afin de pouvoir répondre favorablement à la demande, il convient de faire une mise à jour des baux communaux, ce qui est par ailleurs nécessaire pour d'autres raisons. Une réunion de tous les exploitants devra être organisée.

- **Création d'une Commission « cimetière »**

M. le Maire explique au Conseil municipal que la commune a investi dans un logiciel pour le cimetière. Afin de le paramétrer, il y a tout un travail à faire en amont dont la validation du règlement du cimetière. Afin de gérer au mieux, il est décidé de créer une commission cimetière.

Se sont portés volontaires pour intégrer cette Commission : M. Max DIERNAZ, M. Jean-Claude CHAPPELLAZ, M. André GUGGIA, M. Joseph BOIS, M. Simon POUCHOULIN et Mme Francine GIRAUD.

- **Demande AXA**

M. le Maire fait part au Conseil municipal de la visite de deux représentantes de l'assurance AXA.

Cette compagnie s'est engagée dans une campagne d'information et de sensibilisation des populations sur le problème de la couverture Santé : elle propose par ailleurs des contrats pour une mutuelle à des conditions préférentielles. La contribution de la Commune est souhaitée pour communiquer transmettre l'information à la population via ses publications habituelles et la mise à disposition d'un local pour tenir pendant quelques temps des permanences pour les personnes qui seraient intéressées.

Après échanges le Conseil à l'unanimité refuse cette demande.

6 - INFORMATIONS DIVERSES

- . Compte -rendu Commissions et Délégations,
- . Compte rendu Conseil d'école,
- . Restauration scolaire,
- . Informations diverses.
- . Remerciement club de Pétanque
- . Extension horaires d'ouverture SIRTOM Maurienne.
- . Courrier Syndicat des Pays de Maurienne pour transport scolaire
- . Courrier du Département
- . Courrier La Poste
- . Bilan d'activité Syndicat des Pays de Maurienne

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30

La secrétaire de séance,
Mme LHUILLIER Bénédicte



Le Maire
M. POUCHOULIN Simon



Délibérations prises :

- N°19/2025 – Attribution marché de travaux Rue de la Plaine / Route des Iles
- N°20/2025 – Affectation du résultat 2024
- N°21/2025 – Subvention UKRAINE
- N°22/2025 – Budget primitif Commune 2025
- N°23/2025 – Mandat vente BADIN Agent Immobilier
- N°24/2025 – Frais de déplacement des élus
- N°25/2025 – Adhésion AMRF 2025
- N°26/2025 – Enquête publique Carrière GAUDIN
- N°27/2025 – Demande AXA